



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 8 avril 2024

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, au centre d'animation, le 8 avril 2024 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire.

Présents

Franck CHAVEROT
Claire DOUVIER
Sandrine MARVALIN-GEANT
Jean Philippe CHAUX
Éric BLANC
Frédéric BONNARD
Valérie ROZIER
René MICHEL

Thierry BEAU
Laurent MARION
Didier GOUTTE
Elodie GIDON
Josette RAYMOND
Sophie BOUVARD

1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, *Elodie GIDON* est désignée comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 mars 2024

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 04 mars 2024, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mme Claire DOUVIER (secrétaire de séance du Conseil municipal du 04/03/2024) à signer le procès-verbal de séance.

3 Ajout point ordre du jour : Urbanisme : indivision Chaverot

Mr Le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : Il s'agit d'une communication d'un cabinet d'avocats conseil de l'indivision Chaverot.

Le conseil est favorable à cet ajout.

4 Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'approuver le compte de gestion de l'année 2023, retraçant la comptabilité patrimoniale, tenue par Monsieur le receveur principal. Il précise que celui-ci doit être en concordance avec le compte administratif de l'année 2023, retraçant la comptabilité municipale et sous la responsabilité de Monsieur le Maire.

Il présente le compte de gestion 2023 et en donne lecture aux membres du conseil municipal.

- Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 à l'unanimité des membres votants.

5 Approbation du compte administratif 2023

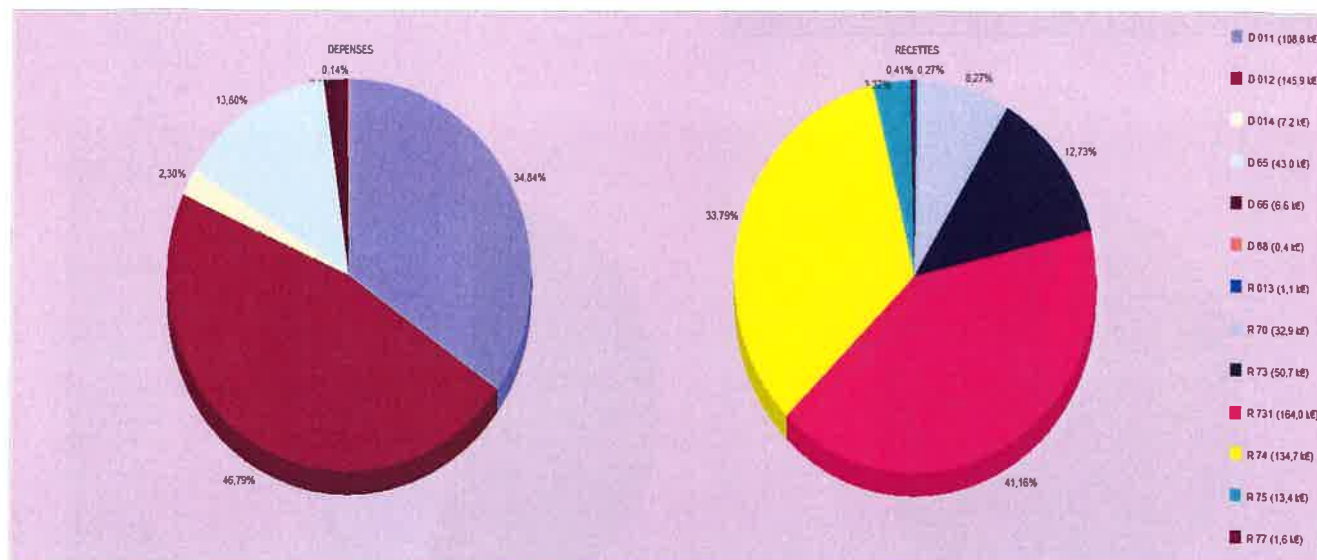
Pour ce point, Monsieur le Maire doit quitter la séance et être remplacé par René MICHEL, en sa qualité de doyen de l'assemblée.

Mme MARVALIN-GEANT Sandrine, adjointe aux finances, explique que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2024 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire pour l'année 2023.

Mme MARVALIN-GEANT présente le compte administratif 2023 et en donne lecture aux membres du conseil municipal.

RESULTATS 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	398 497.27€	154 239.54 €
DEPENSES	311 847.46€	43 202.14 €
EXCEDENT 2023	86 649.81 €	111 037.40 €

REPARTITION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

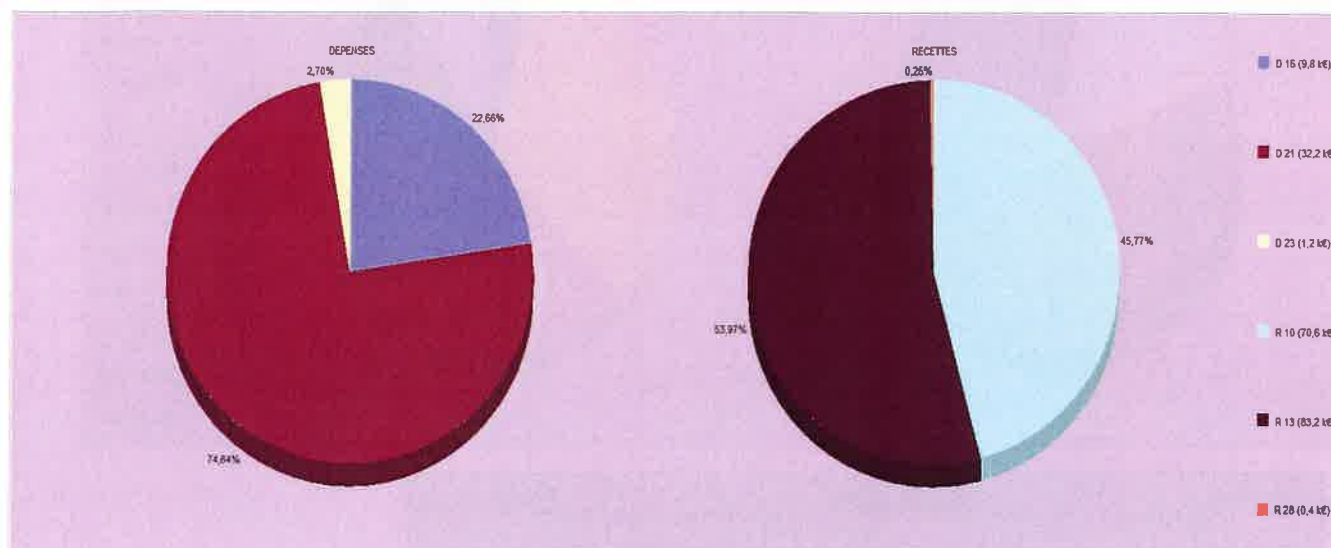
Chapitre	Désignation	Montant
11	Charges à caractère général	108 641 17€
012	Charges de personnel et frais assimilés	145 915 .45€
014	Atténuations de produits	7 185.00€
65	Autres charges de gestion courante	43 022.26€
66	Charges financières	6 646.56€
68	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	437.02€
	TOTAL DEPENSES	311 847.46€

Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	1061.36€
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	32 943.45€
73	Impôts et taxes	50 733.67€
731	Impositions directes	164 035.00€
74	Dotations, subventions et participations	134 658.32€
75	Autres produits de gestion courante	13 416.98€
77	Produits exceptionnels	1648.49€
	TOTAL RECETTES	398 497.27€

002 Excédent de fonctionnement reporté : 181 509.55€

Total recettes finales 580 006.82€

REPARTITION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT



Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	9 791.07€
21	Immobilisations corporelles	32 244.55€
23	Immobilisations en cours	1 166.52€
	TOTAL DEPENSES	43 202.14€

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	70 591.79€
13	Subventions d'investissement reçues	83 239.62€
28	Amortissements des immobilisations	408.13€
	TOTAL RECETTES	154 239.54€

001 Excédent d'investissement reporté 54 121.76€

Total recettes finales 208 361.30€

Considérant que le présent compte administratif est en accord avec le compte de gestion du Receveur,

- Le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 à l'unanimité des membres votants.

6 Affectation du résultat 2023

Réuni à nouveau sous la présidence de Monsieur le Maire.

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, le 08 avril 2024,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 86 649.81 €
 - un excédent d'investissement de 111 037.40 €
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

À l'unanimité des membres votants

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023		
RESULTAT AU 31/12/2023	Excédent de fonctionnement	86 649.81 €
	Excédent d'investissement	111 037.40 €
EXCEDENT AU 31/12/2023		
Affectation en réserves (compte 1068) :		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : (report à nouveau créditeur) (002 :excédent antérieur reporté)		86 649.81 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (report à nouveau créditeur) (001 :excédent antérieur reporté)		111 037.40€

7 Approbation du budget primitif 2024

Compte tenu des précédents points abordés et des votes effectués, Monsieur le Maire précise qu'il convient, à présent, de procéder au vote du Budget Primitif de l'année 2024.

La commission générale, réunie le 18 mars dernier, a listé plusieurs choix et a déterminé les orientations budgétaires pour l'année 2024. Ainsi, la commune prévoit notamment les réalisations suivantes :

INVESTISSEMENTS	CREDIT AFFECTE
Rénovation Du centre d'animation	280 000.00€
Matériel de bureau et mobilier	1500.00€
Matériel informatique	4000.00€
Travaux voirie le Planin	70 000.00€

08 avril 2024

Tondeuse	2000.00€
Matériel portatif	1600.00€
Rideau école	1500.00€
Sono Mobile	600.00€
Ecole : Tapis de gym + draisiennne, tricycle	1200.00€
Finition ossuaire	300.00€
Reprise tombes	2380.00€

Compte tenu de ces choix, le Budget Primitif pour l'année 2024 s'élève à :

- 644 614.15 € pour les dépenses et les recettes de fonctionnement,
- 460 159.44 € pour les dépenses et les recettes d'investissement,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le Budget Primitif 2024

- Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres votants, le Budget Primitif 2024.

8 Taux de fongibilité des crédits

Mr Le Maire propose d'approuver le budget primitif 2024 avec un taux de fongibilité des crédits de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, exception faite des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

- Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres votants, le taux de fongibilité de 7.5%.

9 Subvention : Fonds verts 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la perspective de travaux de rénovation du centre d'animation. Il explique qu'un tel projet ne pourra se réaliser sans aides financières extérieures.

Il précise que la Commune peut solliciter l'aide de l'Etat pour cette opération dans le cadre du Fonds Verts 2024 sous condition que le dossier entre dans les thématiques éligibles.

Parmi les thématiques, celles dans lesquelles s'inscrit le dossier sont les suivantes :

- Rénovation thermique, transition énergétique et environnementale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les postes de travaux de rénovation envisagés qui correspondent à cette thématique :

- Isolation, étanchéité
- Optimisation du système de chauffage
- Production d'énergie renouvelable en autoconsommation
- Mise aux normes électriques
- Etanchéité toiture
- Récupération des eaux de pluie avec la pose d'une cuve de 10 000L

Il invite le Conseil Municipal à approuver cette demande pour solliciter l'aide au titre du Fonds verts 2024

- Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité des membres votants, à déposer un dossier de subvention au titre du Fonds Verts 2024.

10 Urbanisme : Indivision CHAVEROT

La commune est destinataire d'un courrier d'un cabinet d'avocats conseil de l'indivision CHAVEROT.

L'indivision CHAVEROT est propriétaire d'une parcelle section A n°1321 Classée en zone agricole au PLU. Ce classement résulte du fait de l'existence d'une exploitation agricole à proximité au moment de l'élaboration du PLU.

Cette exploitation n'est plus en activité aujourd'hui, aussi les propriétaires demandent que la parcelle soit classée constructible, étant donnée sa situation au sein d'une zone urbanisée.

Mr le Maire a rencontré à plusieurs reprises certains membres de l'indivision sur ce sujet. Ce changement de classification de cette parcelle ne pourra se faire que par une révision globale du PLU.

Le conseil municipal réaffirme ne pas souhaiter de révision du PLU à court terme considérant qu'il est plus cohérent d'attendre de disposer des éléments du nouveau schéma de cohérence territoriale de l'ouest Lyonnais (SCOT) qui est en cours de validation

Par ailleurs, le conseil municipal reste à disposition de l'indivision Chaverot pour un éventuel échange à ce sujet.

11 Compte rendu des diverses commissions

Commission Voirie par Frédéric BONNARD

Les travaux de réfection des canalisations eau potable sur les hameaux du Trêve et Planin vont démarrer sur fin avril. Une réunion de chantier aura lieu dans les jours à venir pour la synchronisation des travaux.

Commission enfance jeunesse par Laurent MARION :

Une rencontre avec l'ACM de Bessenay a eu lieu : les retours sont positifs. Les dispositions financières seront abordées lors d'une prochaine rencontre.

Le 22 avril le conseil municipal des enfants va installer les hôtels à insectes.

A la rentrée 2024-2025, 13 enfants arrivent en petite section, une modification de la répartition des élèves dans chaque classe est envisagée. Dans ce contexte, des élèves de grande section seront dans la même classe que les CP et CE1. Pour accompagner l'enseignante dans la gestion de cette classe, l'école demande une ATSEM supplémentaire le matin.

Le conseil municipal considère que cette demande est justifiée.

Commission Vie Locale par Sophie BOUVARD :

Pour le marché hebdomadaire du vendredi de 16h30 à 19h00, nous recherchons un maraîcher pour fin avril.

Commission Fleurissement par Josette RAYMOND :

La commande de fleurs a été passée. Le fleurissement de la commune se fera le mardi 14 mai à 9h au centre d'animation.

Toutes les personnes sont les bienvenues pour apporter leur aide.

11

Point divers

URBANISME :

- Il y a quelques mois, le conseil municipal n'était pas favorable à la mise en place d'un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunautaire). Il semblait qu'il était prématuré d'engager la démarche sans réfléchir préalablement, l'ensemble des communes du Pays de L'Arbresle allait dans le même sens. La CCPA s'engage aujourd'hui dans une démarche de PAIP (programme d'action intercommunal partagé), qui est un PADD « blanc ». L'objectif est que les municipalités réfléchissent ensemble sur des orientations de développement communes.

Pour ce faire, les élus seront conviés à des ateliers thématiques et territoriaux animés par l'agence d'urbanisme de Lyon. Au cours de ce travail, les conseillers municipaux seront informés de son avancement. A terme ce PAIP, qui pourrait être écrit d'ici 1 an sera la préfiguration d'un PADD commun, si les communes sont favorables à l'élaboration d'un PLUI. Dans tous les cas, l'approbation du SCOT prévue en 2025 servira de base à cette réflexion et permettra à la commune d'envisager une évolution du PLU. Les éléments du PAIP pourront être intégrés à cette évolution.

TRAVAUX :

- Le chiffrage de la réhabilitation du centre d'animation prévoit un coût estimatif de 464 000.00€ H.T, la commission bâtiment doit se réunir prochainement, sur le choix des travaux à effectuer.

La séance est levée à 22h00

<u>Le Maire</u>	<u>Le secrétaire de séance</u>
Franck CHAVEROT	Elodie GIDON
	